

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-502 du 12 Décembre 1988

chargeant le Camarade Justin GNIDEHOU,
Ministre de l'Industrie et de l'Energie,
de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du Tourisme pour
compter du 3 Décembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- WU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Décembre 1988 le Camarade Justin GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Décembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 2 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MCAT-MIE 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE 1 DLC 1 INSAE 1 GCONB-ONEPI-2 IGE 4
BN-DAN 2 UNB-FASJEP 2 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.